



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 59002

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la nécessité de faire évoluer la réglementation européenne afin de permettre aux éleveurs de lutter efficacement contre l'histomonose de la dinde. Il lui demande des précisions sur les mesures qu'il compte prendre dans cette perspective.

Texte de la réponse

L'interdiction du nifursol, seul produit autorisé auparavant en prévention de l'histomonose de la filière dinde, a été rendue effective par un règlement communautaire qui s'applique depuis le 31 mars 2003. Depuis cette date, les représentants de la filière ont effectivement signalé la recrudescence de cas d'histomonose dans les élevages de dindes. Conscients des problèmes soulevés par cette interdiction, les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité ont travaillé activement à la recherche d'une solution alternative en partenariat avec l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), les centres de recherche et d'épidémiologie, ainsi que les représentants de la filière. Des travaux sont actuellement menés sur l'efficacité d'une vingtaine de molécules. Des enquêtes épidémiologiques sont également en cours de réalisation afin de mieux connaître le cycle du parasite. Les conséquences du retrait du nifursol ont été évoquées et discutées à plusieurs reprises avec la Commission de l'Union européenne et les États membres lors des comités permanents de la chaîne alimentaire et de la santé animale. Au cours de ces réunions, la délégation française a demandé à la Commission que soit engagée une réflexion sur les alternatives possibles. Si la Commission n'envisage, en aucun cas, une éventuelle réautorisation du nifursol, elle a réfléchi à l'utilisation possible d'autres produits, en se référant au règlement relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux. Ainsi, la nitarsonne, additif utilisé actuellement aux États-Unis en prévention de l'histomonose de la dinde, a fait l'objet d'un avis de l'autorité européenne de sécurité alimentaire le 28 novembre 2004. La Commission doit proposer prochainement au vote lors du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale un projet de texte qui permettrait l'utilisation d'un traitement contre l'histomonose, assorti de mesures destinées à garantir un niveau élevé de sécurité pour la santé publique. Les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité suivent avec intérêt l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59002

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2071

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5306